

finances seraient dans l'état le plus florissant et lui permettraient de consacrer aux améliorations publiques des sommes considérables. (1)

Nous avons maintenant des faits pour juger de ces assertions.

Les recettes pour l'année finissant le 30 juin	
1870 ont été de.....	\$1,663,236
Les dépenses	1,584,145

Excédant apparent.....	79,091
------------------------	--------

Nous disons excédant apparent, parce que de fait les recettes comprennent des montants considérables reçus pour vente de terres et de coupes de bois, ainsi que pour intérêts qui ne sont pas et ne doivent pas être considérés comme revenu ordinaire et permanent. De plus, le surplus de la dette de l'ancienne Province du Canada, est de \$10,500,000 (2) au lieu de \$5,000,000.

Les Arbitres ont chargé à la Province de Québec les 8,17 de ces \$10,500,000 ou \$4,941,176 dont l'intérêt à 5 p. c. est de \$247,058. Ces intérêts n'ayant pas été payés en entier pour 1870, ne sont pas compris dans la dépense de \$1,584,145, en sorte que le surplus apparent est absorbé et qu'il y a un déficit réel et considérable, et cela sans aucune dépense extraordinaire et sans autres débours pour améliorations publiques que quelques faibles montants employés pour terminer les prisons de Québec, de Sherbrooke et de St. Vincent-de-Paul.

Comparons ces recettes et dépenses avec les états	
de <i>La Minerve</i> et nous trouvons que les recettes,	
au lieu d'être de.....	\$2,400,000
Ne sont que de.....	1,663,236
Ou \$736,764 en moins.....	\$ 736,764
Les dépenses sont de.....	1,831,163
Au lieu d'être de.....	1,160,000
Ou \$671,163 en plus.....	671,163
Déficit sur les recettes.....	\$ 736,764
Augmentation de dépenses.....	671,163
Erreur totale.....	1,407,927

(1) *La Minerve* du 26 juillet 1867 portait notre revenu local à \$2,400,000 et la dépense à \$1,160,000, laissant un surplus de \$1,240,000.

(2) Voir états faits par MM. Robertson, Wood et Langton.—(Correspondance sur l'arbitrage.)